

1

(N° 285.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUIN 1846.

SUCRES ⁽¹⁾.

Amendements présentés par M. DE CORSIVAREM.

ARTICLE PREMIER.

Voter séparément sur la quotité du droit et sur l'époque de la perception de ce droit, et substituer 25 à 50 francs.

ART. 5, § 5, N° 1°.

Substituer 66 à 65 francs.

ART. 5 *nouveau.*

Substituer :

1° 4,200,000 kilogrammes à 5,800,000 kilogrammes ;

2° Une augmentation d'un franc à celle de deux francs par chaque 100,000 kilogrammes d'excédant.

5° Un *maximum* du droit d'accise de 52 francs à celui de 40 francs.

Amendement à l'art. 1^{er}, présenté par M. DE LA COSTE.

Je propose le chiffre de 28 fr.

(¹) Projet de loi, n° 134.

Rapport, n° 223.

Amendements, n° 269, 272 et 275.

Propositions de principe n° 273.